



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'EUROPE

Trente-quatrième session

Rome (Italie), 14-17 mai 2024

Rapport sur les débats de la session conjointe de la Commission européenne des forêts (42^e session) et du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (81^e session)

Résumé

Le Conseil de la FAO, à sa 151^e session, en mars 2015, et la Conférence de la FAO, à sa 39^e session, en juin 2015, après avoir examiné le document intitulé «Évaluation des réformes de la gouvernance de la FAO» ([C 2015/26 Rev.1](#)), ont approuvé la suggestion suivante: «Les priorités définies par les commissions techniques régionales sur les forêts et les pêches pourraient faire partie intégrante des rapports que les conférences régionales soumettent au Conseil à propos des priorités pour les activités de l'Organisation dans les régions.» La 42^e session de la Commission européenne des forêts (CEF) et la 81^e session du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) se sont tenues conjointement à Saint-Marin, du 20 au 23 novembre 2023. Le présent document contient un résumé établi par le secrétariat sur les questions qui intéressent la CEF. Le [rapport complet](#) de la session conjointe est disponible sur le site web de la CEE, à l'adresse <https://unece.org/forestry-timber/documents/2023/12/reports/report-joint-session>.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:

Secrétariat de la Conférence régionale pour l'Europe

ERC-ECA-Secretariat@fao.org

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

I. Introduction

1. La session conjointe de la Commission européenne des forêts (CEF) (42^e session) et du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) (81^e session) s'est tenue à Saint-Marin, du 20 au 23 novembre 2023, en parallèle de la 7^e Semaine européenne des forêts.
2. La session s'est déroulée en présentiel et a rassemblé plus de 120 participants qui représentaient 33 pays (25 pays membres de la CEF et l'Union européenne), deux organisations intergouvernementales, un processus intergouvernemental, plusieurs organisations non gouvernementales, le secteur privé, des entités locales, le monde universitaire et les médias.
3. Les participants ont examiné et évalué des questions de politique générale et des questions techniques qui concernent les forêts dans la région, en particulier: les conséquences pour les forêts de la région de l'application du Cadre mondial de la biodiversité; les éléments nouveaux en matière de politiques qui se sont fait jour aux niveaux mondial et régional et leurs répercussions régionales; l'Évaluation des ressources forestières mondiales; les économies et marchés forestiers; la contribution des forêts et des produits forestiers à une bioéconomie circulaire; un examen du programme de travail intégré pour 2022-2025 du Comité des forêts et de l'industrie forestière et de la CEF; les activités de la FAO dans la région; l'examen externe de la CEF; la prise en considération systématique de la biodiversité forestière; la gestion intégrée des feux; des questions liées à la gouvernance de la FAO.

II. Rapport succinct

A) Questions communes intéressant la Commission européenne des forêts et le Comité des forêts et de l'industrie forestière

Biodiversité – Conséquences pour les forêts de l'application du Cadre mondial de la biodiversité dans la région de la Commission économique pour l'Europe

4. La Commission et le Comité:
 - ont souligné que la biodiversité faisait partie intégrante de la gestion durable des forêts et de la restauration des paysages forestiers et qu'elle constituait donc un élément clef du programme de travail intégré.

Contexte mondial et régional

5. La Commission et le Comité ont demandé à la FAO et à la CEE, dans le cadre de leurs mandats respectifs:
 - de continuer d'apporter une aide aux États membres aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, de l'application des éléments du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) ayant trait aux forêts, et de la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030);
 - d'informer les États membres et les parties prenantes de l'évolution des politiques relatives aux forêts à l'échelle mondiale et régionale, afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable ainsi qu'à la mise en œuvre et à l'examen du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030).

État d'avancement des préparatifs en vue du cycle 2025 de l'Évaluation des ressources forestières mondiales et de la collecte conjointe de données sur les forêts et la gestion durable des forêts à l'échelle européenne

6. La Commission et le Comité:
 - ont encouragé les États membres à poursuivre leur collaboration avec la CEE, la FAO et d'autres institutions partenaires pour créer des synergies dans les domaines de la collecte, de l'analyse et de la gestion des données, réduire les doubles emplois et appuyer la collecte de données CEE/FAO/Forest Europe sur les forêts et la gestion durable des forêts.

Lancement d'un examen à mi-parcours du Programme de travail intégré – Feuille de route relative au processus d'examen

7. La Commission et le Comité:
- ont décidé, sur la base de la recommandation du Groupe de travail conjoint, d'entreprendre un examen du Programme de travail intégré pour la période 2022-2025 en organisant un atelier selon des modalités hybrides, ou deux ateliers si nécessaire. Toutes les parties prenantes concernées sont invitées à apporter leur contribution en préparation de ces ateliers. Dans l'attente d'un financement, un évaluateur externe participera à l'établissement de la documentation nécessaire pour le ou les ateliers.
 - Après le ou les ateliers, le secrétariat élaborera, en coopération avec les bureaux, une proposition pour le Programme de travail intégré pour 2026-2029, qui sera examinée par le Groupe de travail conjoint à sa session de 2025, puis soumise à la session commune du Comité et de la Commission en 2025 pour adoption.

Contribution des forêts et des produits forestiers à une bioéconomie circulaire

8. La Commission et le Comité ont demandé à la Section conjointe CEE/FAO:
- de poursuivre les travaux sur la bioéconomie circulaire grâce à des actions ciblées de partage des connaissances et de renforcement des capacités (y compris des manifestations et des activités), sous réserve des ressources disponibles.

B) Questions relatives à la Commission européenne des forêts

9. La Commission:
- a recommandé à la FAO: a) de renforcer la prise en compte des démarches paysagères dans les activités opérationnelles forestières dans la région ainsi que dans les initiatives régionales actuelles et futures du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale, compte tenu des nombreuses fonctions qu'assurent les forêts; b) d'intégrer des considérations relatives à la pauvreté lors de la conception et de la formulation des projets, en particulier les grands projets tels que ceux du Fonds pour l'environnement mondial et du Fonds vert pour le climat, en faisant appel, entre autres méthodes, à la mesure de la pauvreté, aux profils de la pauvreté, à la cartographie de la pauvreté et au ciblage fondé sur les indicateurs de pauvreté; c) de continuer d'appuyer la gestion des ressources naturelles, y compris les forêts, en harmonisant et en renforçant les politiques nationales, les financements, les incitations ainsi que les cadres et mesures ayant trait à la fiscalité et à la gouvernance, y compris les réglementations, les normes et le suivi des interventions et pratiques en matière de gestion forestière, et le renforcement des capacités dans ces domaines; d) de continuer à soutenir les pays et les autres parties prenantes, y compris le secteur privé, afin de promouvoir une action coordonnée qui permette d'accroître la production et la consommation durables des produits forestiers non ligneux, en veillant au renforcement des capacités nécessaires à la collecte et à la diffusion de statistiques sur ces produits; e) de continuer à soutenir le Réseau Europe et Asie centrale sur les espèces envahissantes des forêts et ses activités, notamment en organisant des formations thématiques sur les nouvelles espèces envahissantes (paragraphe 125, alinéas a à e);
 - a invité les membres à: a) examiner les conclusions de l'examen externe et à les prendre en compte; b) recommander au Comité exécutif de la Commission européenne des forêts de tenir compte des recommandations proposées visant à améliorer l'efficacité, la pertinence et l'utilité de la gouvernance de la Commission (paragraphe 136, alinéas a et b);
 - a invité la FAO à: a) continuer d'encourager tous les États membres de la région à adopter, sous sa direction, une approche commune en matière de gestion intégrée des feux; b) redoubler d'efforts pour rendre opérationnel le Pôle mondial de gestion des feux, le but étant de renforcer le soutien au développement des capacités aux niveaux régional et national, notamment en partenariat avec les acteurs de la région européenne, et en

particulier de tirer parti de l'expérience, des compétences et des systèmes qui existent déjà (paragraphe 144, alinéas a et b);

- a invité la FAO à: a) développer et appliquer davantage le programme relatif à la prise en considération de la biodiversité forestière; b) fournir un appui technique aux pays membres en vue de l'application du Cadre mondial de la biodiversité; c) renforcer davantage ses travaux intersectoriels en soutenant la prise en considération de la biodiversité dans les politiques, stratégies et pratiques appliquées dans les domaines de la foresterie, de l'agroforesterie, de l'agroécologie et de la production agricole, compte tenu de la propriété forestière et de la situation dans chaque pays; d) continuer d'élaborer des méthodes novatrices de gestion des conflits entre les humains et les espèces sauvages et à partager des études de cas nationales pertinentes sur l'exploitation et la gestion durables des espèces sauvages, notamment dans le cadre de la diffusion de supports de connaissances et d'outils essentiels sur le Programme de gestion durable de la faune sauvage (paragraphe 150, alinéas a à d);
- a fait parvenir un message à la Conférence régionale pour l'Europe sur la prise en considération de la biodiversité dans les systèmes intégrés de gestion des paysages et d'utilisation des terres, notamment dans les systèmes destinés à promouvoir la production alimentaire, la restauration et la remise en état des terres, l'amélioration de la nutrition et la sécurité alimentaire (paragraphe 151);
- a) a remercié la FAO pour son compte rendu des initiatives et processus mondiaux et a accueilli avec satisfaction les informations relatives aux faits nouveaux survenus et aux activités menées dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), de la 18^e session du Forum des Nations Unies sur les forêts, de la 27^e session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la 15^e session de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, de l'édition 2025 de l'Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO, de la publication prochaine de l'édition 2024 du rapport sur *La Situation des forêts du monde*, du XV^e Congrès forestier mondial et de l'Appel à l'action pour les jeunes, et du deuxième Forum mondial sur les forêts urbaines; b) a pris note et s'est félicitée du thème de la Journée internationale des forêts 2024, à savoir «Forêts et innovation»; c) a demandé à la FAO de participer davantage à la mise en œuvre des Cinq années d'action pour le développement dans les régions montagneuses, proclamées par l'Assemblée générale à l'initiative du Gouvernement kirghize (paragraphe 161, alinéas a à c);
- a encouragé les membres à: a) continuer de s'employer à soutenir les commissions régionales des forêts en tant que principaux intermédiaires entre les échelons mondial et régional en matière de foresterie dans le contexte de l'exécution du Cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031; b) élaborer des recommandations quant aux travaux de la Conférence régionale pour l'Europe, à l'ordre du jour du Comité des forêts et aux priorités du programme de travail de la FAO en matière de foresterie; c) prendre note de l'élaboration d'un nouveau document cadre sur les activités de la FAO en matière de foresterie pour 2024-2031 et donner les indications qu'ils jugeront utiles (paragraphe 167, alinéas a à c);
- a recommandé à la FAO de: a) veiller à ce que les recommandations soient présentées aux secrétariats du Comité des forêts et des conférences régionales; b) communiquer les recommandations de la Commission aux autres commissions régionales des forêts (paragraphe 168, alinéas a et b);
- a élu par acclamation M. Keith Anderson (Suisse) à la présidence et M. Abdvokhid Zakhadullaev (Ouzbékistan), M. Boris Greguška (République slovaque) et M^{me} Elaine Dick (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) à la vice-présidence pour un mandat courant jusqu'à la fin de la 43^e session (paragraphe 169).

10. La Commission a formulé les recommandations ci-dessous concernant l'ordre du jour du Comité des forêts de la FAO et de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe.

Recommandations de la Commission européenne des forêts à l'intention du Comité des forêts de la FAO

- le changement climatique dans le contexte de la résilience face à la sécheresse et aux autres perturbations et dommages;
- la prise en considération de la biodiversité forestière;
- la gestion intégrée des feux;
- la bioéconomie et le développement des chaînes de valeur;
- la planification multifonctionnelle de la gestion forestière tenant compte des services écosystémiques que fournissent les produits forestiers ligneux et non ligneux;
- la santé et la sécurité au travail dans le secteur forestier.

Recommandations de la Commission européenne des forêts à l'intention de la Conférence régionale pour l'Europe

- examiner le rapport de la 42^e session de la CEF;
- se pencher sur la prise en considération de la biodiversité forestière dans les systèmes intégrés de gestion des paysages et d'utilisation des terres, notamment dans les systèmes destinés à promouvoir la production alimentaire, la restauration et la remise en état des terres, l'amélioration de la nutrition et la sécurité alimentaire;
- envisager l'agroforesterie et l'agroécologie en tant qu'outils essentiels des systèmes agroalimentaires.